



Mairie de
SARGÉ-LÈS-LE MANS



AVEC LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE VOS REGLEMENTS EN TOUTE TRANQUILITE !

Madame, Monsieur,

Pour faciliter les démarches de ses administrés, la municipalité vous propose désormais de prélever sur votre compte bancaire ou postal, les factures relatives à l'Ecole Municipale de Musique.

Le prélèvement automatique est en effet un moyen de paiement :

SÛR : Vous n'avez plus de courrier à envoyer. Vous êtes sûr de payer à la date limite de paiement indiquée sur votre facture sans risque de retard, même lorsque vous êtes absent !

SIMPLE : Vos factures vous sont adressées comme par le passé ; vous connaîtrez à l'avance, la date et le montant exact du prélèvement. Sauf avis contraire de votre part, votre contrat de prélèvement sera automatiquement reconduit.

SOUPLE : Vous changez de compte ou d'agence bancaire ou postale ... un simple coup de fil à l'Espace Scélia ! Vous souhaitez renoncer à votre contrat, informez-en les services municipaux, par simple lettre 30 jours avant la prochaine échéance.

COMMENT FAIRE ?

Il vous suffit de nous retourner simplement l'autorisation de prélèvement complétée et signée, accompagnée d'un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB). Vous bénéficierez ainsi du prélèvement automatique dès votre prochaine facture.

En espérant que cette nouvelle proposition de règlement recueillera votre adhésion, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

Le Maire,

Marcel MORTREAU.

DEMANDE D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT POUR LES FACTURES DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si la situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Mairie de SARGÉ LÈS LE MANS.

En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec la Mairie de SARGÉ LÈS LE MANS.

VOS REFERENCES BANCAIRES OU POSTALES	PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION								
<p>Nom / Prénom et adresse du débiteur</p> <hr/> <hr/> <hr/> <p>Nom et adresse postale de l'établissement teneur du compte à débiter</p> <hr/> <hr/> <hr/> <p>Compte à débiter</p> <p>Codes</p> <table border="1"><thead><tr><th data-bbox="148 1272 316 1301">Etablissement</th><th data-bbox="331 1272 459 1301">Guichet</th><th data-bbox="480 1272 791 1301">N° de Compte</th><th data-bbox="807 1272 871 1301">Clé RIB</th></tr></thead><tbody><tr><td><input type="text"/></td><td><input type="text"/></td><td><input type="text"/></td><td><input type="text"/></td></tr></tbody></table> <p>Date :</p> <p>Signature du titulaire du compte</p>	Etablissement	Guichet	N° de Compte	Clé RIB	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<p>N° National d'émetteur</p> <hr/> <p>514 471</p> <p>Désignation du créancier</p> <hr/> <p>Maire de SARGÉ LÈS LE MANS 34 Rue Principale 72190 SARGE LES LE MANS</p>
Etablissement	Guichet	N° de Compte	Clé RIB						
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>						

N'oubliez pas de joindre un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'épargne (RIB, RIP, RICE)